

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	25 mars 2024
Numéro		Heure	12h56

<b>Auteur-e(-s) :</b> Groupe UDC	<b>Lié à</b> (obligatoire) : ad <a href="#">23.245</a>
<b>Titre :</b> Amendement à la motion du groupe VertPOP, du 12 octobre 2023, Pour la réalisation d'un Plan loup cantonal	
<b>Contenu :</b> (...) <u>Les coûts des mesures liées à la protection du bétail – y compris les heures de travail – du Plan d'action ne doivent pas être à la charge des agricultrices et des agriculteurs. Si les coûts ne sont pas pris en charge totalement ou partiellement au niveau fédéral, c'est le canton qui complète ou prend entièrement en charge ces frais.</u>	
<b>Motivation</b> (facultatif) : Si plan loup il devait y avoir, les mesures à mettre en place par les agricultrices et agriculteurs, plus précisément celles relatives à l'élevage, ne doivent pas être assumées par ces dernières et ces derniers. Ce n'est pas aux agricultrices et agriculteurs d'assumer des coûts supplémentaires en lien avec la protection de leurs animaux. En effet, ces derniers mettent déjà en place des clôtures dans le but que leur bétail ne fasse pas de dégâts chez de tierces personnes, mais les animaux sauvages sont du ressort cantonal et, de ce fait, chacun doit prendre ses responsabilités.	

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> prénom, nom (obligatoire) : Quentin Geiser		
<b>Autres signataires</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :	<b>Autres signataires suite</b> (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Roxann Durini	